



Connect #30

L'agenda des abonnés Kheox : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Ce mois-ci, nous vous sollicitons exceptionnellement pour répondre à notre Grande Enquête Qualité de service et évaluer votre satisfaction vis-à-vis des services actuels.

Merci d'avance pour votre participation !

[Cliquez ici](#) pour participer.

Restons connectés.



DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT VISUEL, BIM, STRUCTURE BOIS, ACOUSTIQUE, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ... DE NOUVELLES NORMES DISPONIBLES

9 textes normatifs inédits ont récemment été publiés, ils concernent les thèmes suivants :

P – Bâtiment et génie civil

• **NF ISO 16817** (juin 2020 – indice de classement : P 01-044) : Conception de l'environnement des bâtiments - Environnement intérieur - Processus de conception de l'environnement visuel

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **NF ISO 21678** (septembre 2020 – indice de classement : P 01-054) : Développement durable dans les bâtiments et ouvrages de génie civil - Indicateurs et référentiels - Principes, exigences et lignes directrices

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **NF EN ISO 19650-5** (juillet 2020 – indice de classement : P 07-302-5) : Organisation et numérisation des informations relatives aux bâtiments et ouvrages de génie civil, y compris modélisation des informations de la construction (BIM) - Gestion de l'information par la modélisation des informations de la construction. Partie 5 : approche de la gestion de l'information axée sur la sécurité

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **NF ISO 22389-1** (octobre 2019 – indice de classement : P 21-366-1) : Structures en bois - Résistance à la flexion des poutres en I. Partie 1 : essais, évaluation et caractérisation

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **NF ISO 52031** (août 2020 – indice de classement : P 52-022) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Systèmes d'émission (de chaleur et de froid) dans les locaux

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **NF ISO 11638** (août 2020 – indice de classement : P 62-509) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes sur mousse à base de poly(chlorure de vinyle) - Spécification

► [Lire l'actu-veille associée](#)

• **FD ISO/TR 2392-2** (juillet 2020 – indice de classement : P 92-548-2) : Ingénierie de la sécurité incendie - Principes généraux. Partie 2 : Exemple d'application à un pressing

► [Lire l'actu-veille associé](#)

S – Industries diverses

• **NF EN ISO 12999-2** (juillet 2020 – indice de classement : S 31-999-2) : Acoustique - Détermination et application des incertitudes de mesure dans l'acoustique des bâtiments - Partie 2 : absorption acoustique

► [Lire l'actu-veille associée](#)

X – Normes fondamentales - Normes générales

• **NF ISO 10312** (mai 2020 – indice de classement : X 43-067) : Air ambiant - Dosage des fibres d'amiantes - Méthode par microscopie électronique à transmission par transfert direct

► [Lire l'actu-veille associée](#)



AUTRES NOUVELLES NORMES DISPONIBLES : RÉSISTANCE AUX SÉISMES, MAÇONNERIE, REVÊTEMENTS DE SOL ET MURAUX, STRUCTURES EN BOIS, ISOLATION THERMIQUE, PISCINES ...

23 textes normatifs inédits ont récemment été publiés sur Kheox, ils concernent les thèmes suivants :

E – Mécanique

• **NF EN ISO 7369** (avril 2020 – indice de classement : E 29-820) : Tuyauteries - Tuyaux et tuyauteries métalliques flexibles - Vocabulaire

► [Lire l'actu-veille associée](#)

P – Bâtiment et génie civil

• **NF EN 1998-1** (mars 2005 – indice de classement : P 06-030-1) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes. Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments, modifiée par l'amendement A1 de mai 2013

• **NF EN 1745** (juillet 2020 – indice de classement : P 12-801) : Maçonnerie et éléments de maçonnerie - Méthodes pour la détermination des propriétés thermiques

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 27.2 P1-1 (août 2020 – indice de classement : P 15-203-1-1) : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux. Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 27.2 P1-2 (août 2020 – indice de classement : P 15-203-1-2) : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux. Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 27.2 P2 (août 2020 – indice de classement : P 15-203-2) : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux. Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types

► Lire l'actu-veille associée

• NF ISO 22389-2 (août 2020 – indice de classement : P 21-366-2) : Structures en bois - Résistance à la flexion des poutres en I. Partie 2 : performances des composants et exigences de production

► Lire l'actu-veille associée

• NF P 23-101 (septembre 2020 – indice de classement : P 23-101) : Menuiseries en bois - Terminologie

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 51.2 P1-1 (mai 2020 – indice de classement : P 63-202-1-1) : Parquets collés. Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (CCT)

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 51.2 P1-2 (mai 2020 – indice de classement : P 63-202-1-2) : Parquets collés. Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM)

► Lire l'actu-veille associée

• NF DTU 51.2 P2 (mai 2020 – indice de classement : P 63-202-2) : Parquets collés. Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)

► Lire l'actu-veille associée

• NF EN ISO 9229 (juin 2020 – indice de classement : P 75-226) : Isolation thermique - Vocabulaire

► Lire l'actu-veille associée

• NF EN 13164+A1 (mars 2015 – indice de classement : P 75-405) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS) - Spécification [2^e tirage de juillet 2020]

• NF EN 81-71+AC (janvier 2019 – indice de classement : P 81-612) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge. Partie 71 : ascenseurs résistants aux actes de vandalisme

► Lire l'actu-veille associée

• NF EN 81-72 (juillet 2020 – indice de classement : P 82-614-72) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge. Partie 72 : Ascenseurs pompiers

► Lire l'actu-veille associée

• NF EN 81-73 (juillet 2020 – indice de classement : P 82-614-73) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge. Partie 73 : Fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie

► Lire l'actu-veille associée

• NF EN 12015 (juin 2020 – indice de classement : P 82-701) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Émission

► Lire l'actu-veille associée

• NF ISO 23932-1 (janvier 2019 – indice de classement : P 92-548-1) : Ingénierie de la sécurité incendie - Principes généraux. Partie 1 : généralités

• NF P 98-331 (août 2020 – indice de classement : P 98-331) : Chaussées et dépendances - Tranchées : ouverture, remblayage, réfection

► Lire l'actu-veille associée

S – Industries diverses

• NF EN 13451-2+A1 (juillet 2020 – indice de classement : S 52-389-2) : Équipements de piscine - Partie 2 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux échelles verticales, aux échelles à inclinaison et aux mains courantes

► Lire l'actu-veille associée

• FD S 52-410 (mai 2020 – indice de classement : S 52-410) : Piscines à usage public - Lignes directrices pour l'application de la norme NF EN 15288-1 de novembre 2018 - Exigences de sécurité pour la conception

► Lire l'actu-veille associée

• FD S 52-411 (juin 2020 – indice de classement : S 52-411) : Piscines à usage public - Lignes directrices pour l'application de la norme NF EN 15288-2 de novembre 2018 - Exigences de sécurité pour le fonctionnement

► Lire l'actu-veille associée

X – Normes fondamentales - Normes générales

• NF ISO 4225 (août 2020 – indice de classement : X 43-111) : Qualité de l'air - Aspects généraux - Vocabulaire

► Lire l'actu-veille associée

GUIDE BONHOMME DE LA MAÎTRISE DES PROJETS DE BÂTIMENTS A ÉTÉ MIS À JOUR

De nombreux dossiers de votre *Guide Bonhomme de la maîtrise des projets de bâtiments* ont été mis à jour afin de tenir compte de l'actualité réglementaire et normative de ce dernier trimestre, notamment :

- de la publication en février 2020 de la norme [NF EN 1363-1](#) (indice de classement : P 92-101-1) sur les essais de résistance au feu ;
- de la publication en mars 2020 de la norme [NF EN ISO 11925-2](#) (indice de classement : P 92-522-2) sur la détermination du pouvoir calorifique supérieur (valeur calorifique) ;
- de la publication en avril 2020 de la norme [XP P 34-900/CN](#) (indice de classement : P 4-900/CN) sur les panneaux sandwichs autoportants, isolants, double peau à parements métalliques ;
- de la publication en mai 2020 de la norme [NF EN 13823](#) (indice de classement : P 92-527) sur les produits de construction à l'exclusion des revêtements de sol exposés à une sollicitation thermique provoquée par un objet isolé en feu ;
- de la modification de la [loi n° 89-462 du 6 juillet 1989](#) tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la [loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986](#), par la [loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020](#) ;
- de la modification de l'[arrêté du 22 décembre 2014 \[NOR : DEVR1428341A\]](#) définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie par l'[arrêté du 4 mai 2020](#) ;
- de la modification de l'[arrêté du 29 décembre 2014 \[NOR : DEVR1428328A\]](#) relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie par l'[arrêté du 10 juin 2020](#).

Les dossiers mis à jour et complétés sont les suivants :

- dossier [III.416 - Sécurité incendie - Classification des matériaux et éléments de construction](#) ;
- dossier [III.601 - Caractéristiques thermiques des bâtiments neufs](#) ;
- dossier [III.602 - Réglementation thermique - Dispositions applicables aux bâtiments existants](#) ;
- dossier [III.603 - Aides et incitations à la performance énergétique](#) ;
- dossier [III.620 - Réglementation sanitaire](#) ;
- dossier [V.224 - Cloisons spécifiques aux bâtiments frigorifiques et locaux à ambiance régulée](#) ;
- dossier [V.710 - Cheminées d'agrément](#) ;
- dossier [VIII.201 - Intégrer la maintenance dans une opération de construction](#).

JE LE CONSULTE



SÉCURITÉ INCENDIE A ÉTÉ MIS À JOUR

Visites périodiques des ERP, exploitation des ICPE, synthèses sur les bâtiments d'habitation

L'actualité de ce trimestre est marquée par le report de la parution de nombreux textes attendus (notamment en matière de sécurité incendie des lieux de travail, et de réorganisation de la réglementation accessibilité) en raison de la crise sanitaire. Elle porte sur des textes liés aux visites périodiques des ERP et à l'exploitation de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant du régime de l'enregistrement, ainsi que la restructuration de synthèses traitant de la sécurité incendie des bâtiments d'habitation.

Est à noter la publication de l'[arrêté du 19 mai 2020](#) qui abroge l'[arrêté du 3 novembre 1990](#) relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements militaires recevant du public.

Contrôle des établissements

L'[arrêté du 24 juillet 2020](#) autorise de reporter jusqu'à un an les visites périodiques prévues en 2020 en application de l'article GE 4, §1, du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) [[fiche 2.07](#)]. Cet aménagement temporaire fait suite à la crise sanitaire survenue au printemps 2020 pendant laquelle ces visites n'ont pu avoir lieu. La liste des établissements éligibles relève d'un [arrêté préfectoral](#) pris sur avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) réunie en séance plénière.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

L'[arrêté du 12 mai 2020](#) s'applique aux installations fréquemment rencontrées dans les bâtiments tertiaires soumises à enregistrement sous la rubrique 2915 [[fiche 21.01](#)].

Bâtiments d'habitation collectifs en bois

L'association ADIVBOIS pour le « développement des immeubles à vivre bois » a diffusé en mars 2020 à ses membres des notes [fiche 14.35] concernant la sécurité incendie des immeubles bois et destinées à devenir des règles professionnelles.

Elles concernent :

- les façades, couvertures de bâtiments des 3^e familles A et B [fiche 13.02] ;
- les parois des cages d'escalier situées en façade [fiche 13.04] ;
- les circulations horizontales protégées [fiche 13.05].

L'objectif est de fournir des règles communes en matière de sécurité incendie sans pour autant remplacer les référentiels habituels, tels que l'arrêté du 31 janvier 1986 et le guide « Bois construction et propagation du feu par les façades ».

► Tous types de bâtiments

- Synthèse

19.01 - Quelques principes de prévention incendie applicables à un projet de construction

► Établissements recevant du public – ERP

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, articles GE 2 à GE 5

2.07 - Généralités - Contrôle des établissements

► Bâtiments d'habitation – HAB

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié

12.04 - Comportement au feu des bâtiments d'habitation

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié

12.05 - Évacuation d'un immeuble collectif

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié (articles 77 à 96)

12.11 - Parcs de stationnement

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié

13.02 - Protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation - Structures et enveloppe

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié

13.04 - Protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation - Escaliers

- Arrêté du 31 janvier 1986 modifié

13.05 - Circulations horizontales protégées

- Arrêté du 24 décembre 2015 modifié

14.26a - Accessibilité des bâtiments d'habitation neufs - Cheminements extérieurs, stationnement et accès aux bâtiments

- Notes ADIVBOIS de mars 2020

14.35 - Bâtiments d'habitation collectifs en bois

► Installations classées – IC

- Synthèse

21.01 - Introduction aux installations classées pour la protection de l'environnement

JE LE CONSULTE



ENTRETIEN, RENOVATION, REHABILITATION DES BÂTIMENTS A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette mise à jour comporte 28 fiches associées à des textes officiels. L'actualité réglementaire porte notamment sur :

• la gestion technique des bâtiments :

- l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'information des occupants sur les consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire et sur la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs à usage d'habitation ou à usage d'habitation et professionnel ([fiche 1.35](#)) ;
- l'arrêté du 19 mai 2020 relatif à la prévention et protection contre les risques d'incendie et de panique et à l'accessibilité dans les établissements recevant du public relevant du ministère de la défense ([fiche 1.34](#)) ;
- le décret n° 2020-864 du 13 juillet 2020 relatif à la prime de transition énergétique ([fiche 1.25](#)) ;
- l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ([fiche 1.51](#), [fiche 1.52](#), [fiche 2.80](#) et [fiche 3.50](#)) ;

• le diagnostic des bâtiments :

- la [loi 2020-105 du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ([fiche 3.44](#)) ;

• l'amélioration des qualités d'usage :

- l'[ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020](#) relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ([fiche 4.60](#)) ;
- l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ([fiche 4.40](#)) ;
- le [décret n° 2020-655 du 29 mai 2020](#) relatif aux certificats d'économies d'énergie et aux modalités de contrôle de la délivrance de ces certificats (renforcement du dispositif réglementaire) ([fiche 4.47](#)) ;

• l'énergie et la performance énergétique :

- l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'information des occupants sur les consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire et sur la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs à usage d'habitation ou à usage d'habitation et professionnel ([fiche 20.05](#)) ;

• les installations classées :

- l'arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2915 ([fiche 20.07](#)) ;

• la plomberie et les fluides spéciaux :

- les évolutions apportées à l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes ([fiche 17.30](#) et [fiche 17.40](#)) ;
- l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif au contrôle des chaudières ([fiche 20.05](#)) ;

En outre, plusieurs fiches techniques ont été actualisées et étoffées. Elles traitent :

- des structures de maçonnerie ([fiche 7.15](#) et [fiche 7.90](#)) ;
- de la couverture ([fiche P 12.38a](#)) ;
- des aménagements intérieurs ([fiche P 14.25d](#)) ;
- des revêtements de murs et de sols ([fiche 15.10](#)) ;
- des installations de génie climatique ([fiche 16.35](#)) ;
- de la récupération des eaux de pluie : installation et maintenance ([fiche 17.21](#)) ;
- des ventouses d'appareils à circuit de combustion étanche ([fiche Q/R 17.40a](#)).

JE LE CONSULTE



LE COMPLÉMENT TECHNIQUE N°76 EST EN LIGNE

[Au sommaire de ce numéro :](#)

• **Isolation des combles : nouveaux DTU 45.10 et 45.11**

La recherche croissante d'économies d'énergie a conduit à une isolation toujours plus importante des bâtiments. S'il peut paraître aisé de dérouler ou de souffler un isolant dans un comble, l'augmentation des quantités d'isolant mises en œuvre et de leur influence sur le bâti ont fait de l'isolation un sujet incontournable. Concomitamment, les problématiques de ventilation du comble et de la sous-toiture intéressent plusieurs corps d'état. Celles liées au transfert de vapeur d'eau au travers des différents éléments constructifs ont pris une importance de plus en plus prégnante.

Plusieurs DTU traitaient déjà de l'isolation sous chape ou carrelage, ou des murs, voire intégrée à la couverture ou à l'étanchéité, mais l'isolation des combles n'avait encore jamais été codifiée.

Les normes NF DTU 45.10 et NF DTU 45.11 ont pour vocation de combler cette lacune et d'encadrer la mise en œuvre d'isolants dans les combles en intégrant toutes les contraintes liées à l'isolation.

• **Dix questions sur l'école de demain**

L'école est aujourd'hui en train de changer. Pas seulement dans son organisation, mais également dans son architecture, sa spatialité et sa construction. Plusieurs changements sociétaux (les rythmes scolaires en premier lieu) doivent aujourd'hui y trouver une traduction juste et pertinente. Car en plus d'être un lieu d'enseignement, l'école représente le cadre dans lequel l'enfant passe la plus grande partie de son temps, y compris pour des activités annexes et de loisirs. Dès lors, des notions de santé, liées par exemple à la qualité de l'air intérieur, de la lumière ou de l'acoustique, sont convoquées...

• **Intégrer la qualité de l'air intérieur à chaque phase de l'acte de construire**

Loin de dépendre uniquement des usages et des produits de finition, la qualité de l'air intérieur (QAI) est en lien étroit avec les choix effectués dès les premiers stades d'un projet de construction. La conception des systèmes de renouvellement d'air, le choix des produits et matériaux, puis les processus de mise en œuvre impactent également la qualité sanitaire de l'air respiré par les futurs occupants. Le présent article détaille les points de vigilance et donne des recommandations utiles pour chacune des phases de l'acte de construire. Il a pour objectif de faciliter l'intégration de la thématique de la qualité de l'air intérieur par chacun des professionnels du bâtiment : maîtres d'ouvrage mais aussi maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études et entreprises de construction.

JE LE CONSULTE

* VOUS AVEZ LA PAROLE *

Comment pouvons-nous mieux répondre à vos besoins ?

La période que nous traversons actuellement est inédite et nous oblige à revoir nos modes de vie, nos habitudes de travail et nos stratégies. Tout comme vous, nous sommes concernés par cette nouvelle donne. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est opportun de **vous donner la parole**, pour nous aider à faire évoluer ensemble notre offre de services et faire en sorte qu'elle réponde encore mieux à vos attentes.

Nous vous sommes donc reconnaissants de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire anonyme dans lequel vous avez l'occasion de nous donner **votre avis sur les services de demain** que nous imaginons pour enrichir votre abonnement.

C'est aussi pour nous l'occasion d'évaluer **votre satisfaction vis-à-vis des services actuels**.

Merci d'avance pour votre participation !

▶ Je donne mon avis

ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone :** 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Par email :** kheox.btp@infopro-digital.com

• **Par courrier** : KHEOX - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Vous recevez cet email à l'adresse de la part de « Kheox » dans le cadre de votre abonnement. Kheox est une marque du groupe Infopro Digital spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception d'emails provenant de « Kheox », suivez [ce lien](#). Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com. La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont Kheox fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© 2020